

REVISION DU
PLAN LOCAL D'URBANISME

4-1 Document graphique

Projet de PLU arrêté le :

Publication le :

Approbation le :

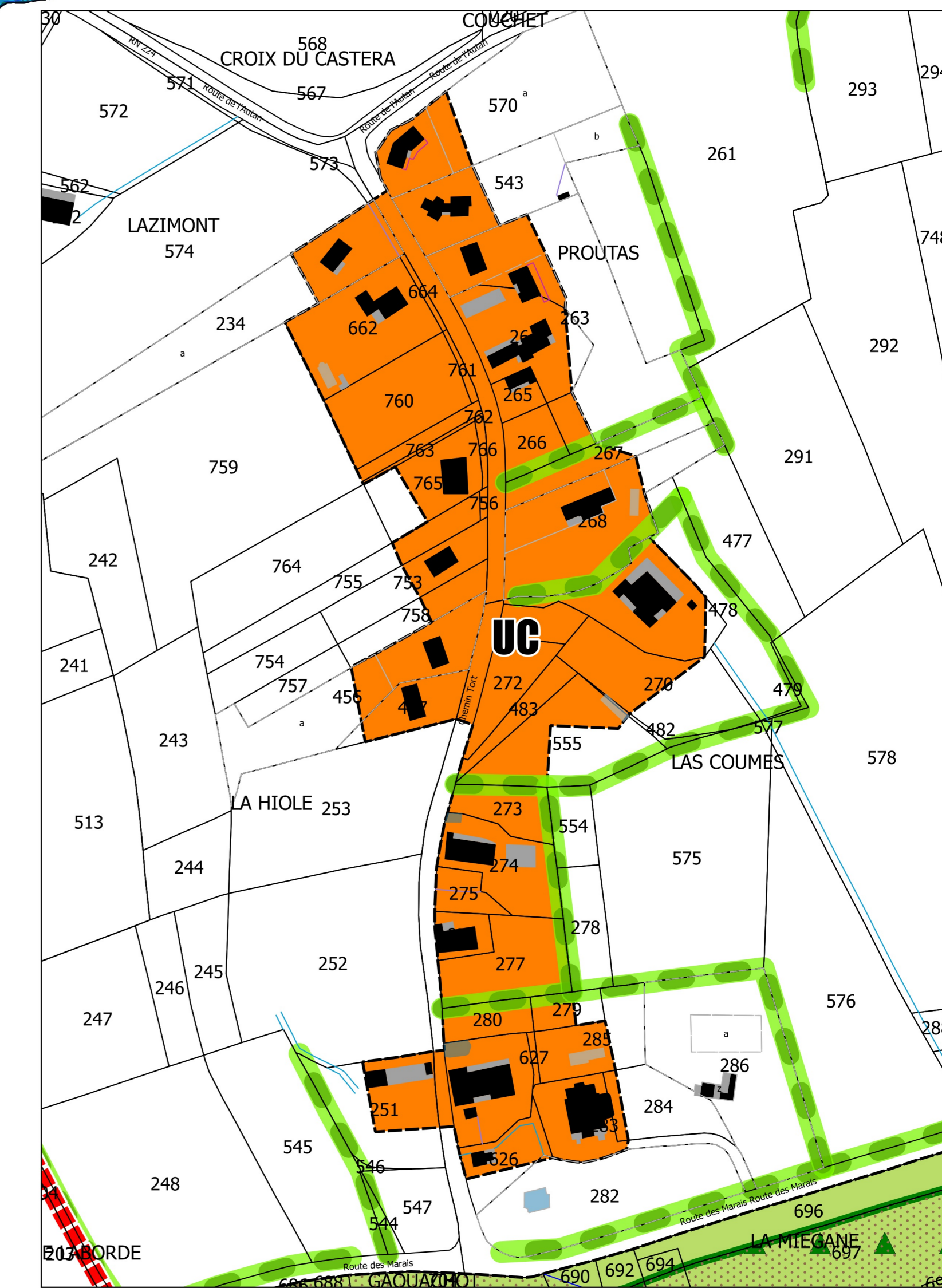
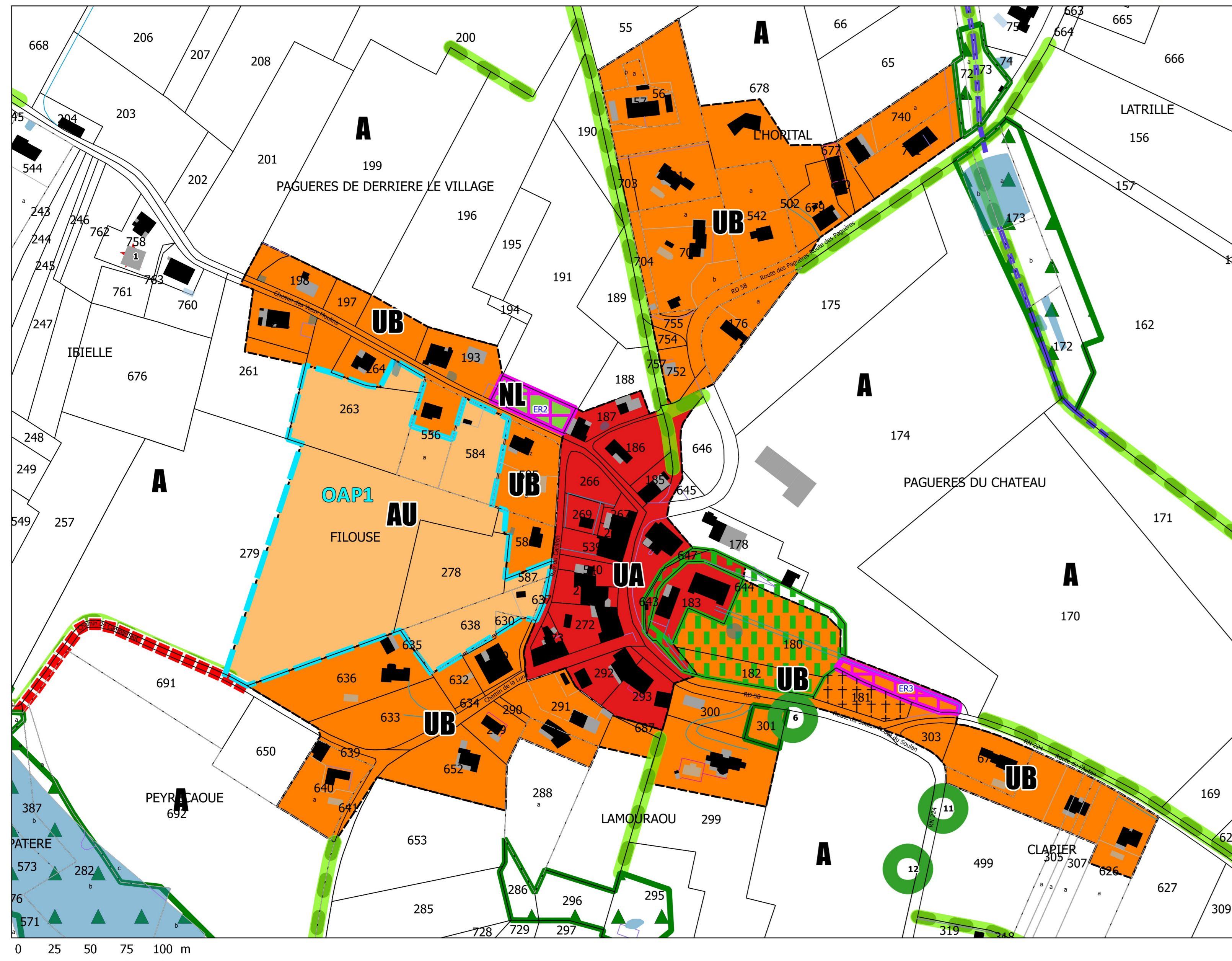
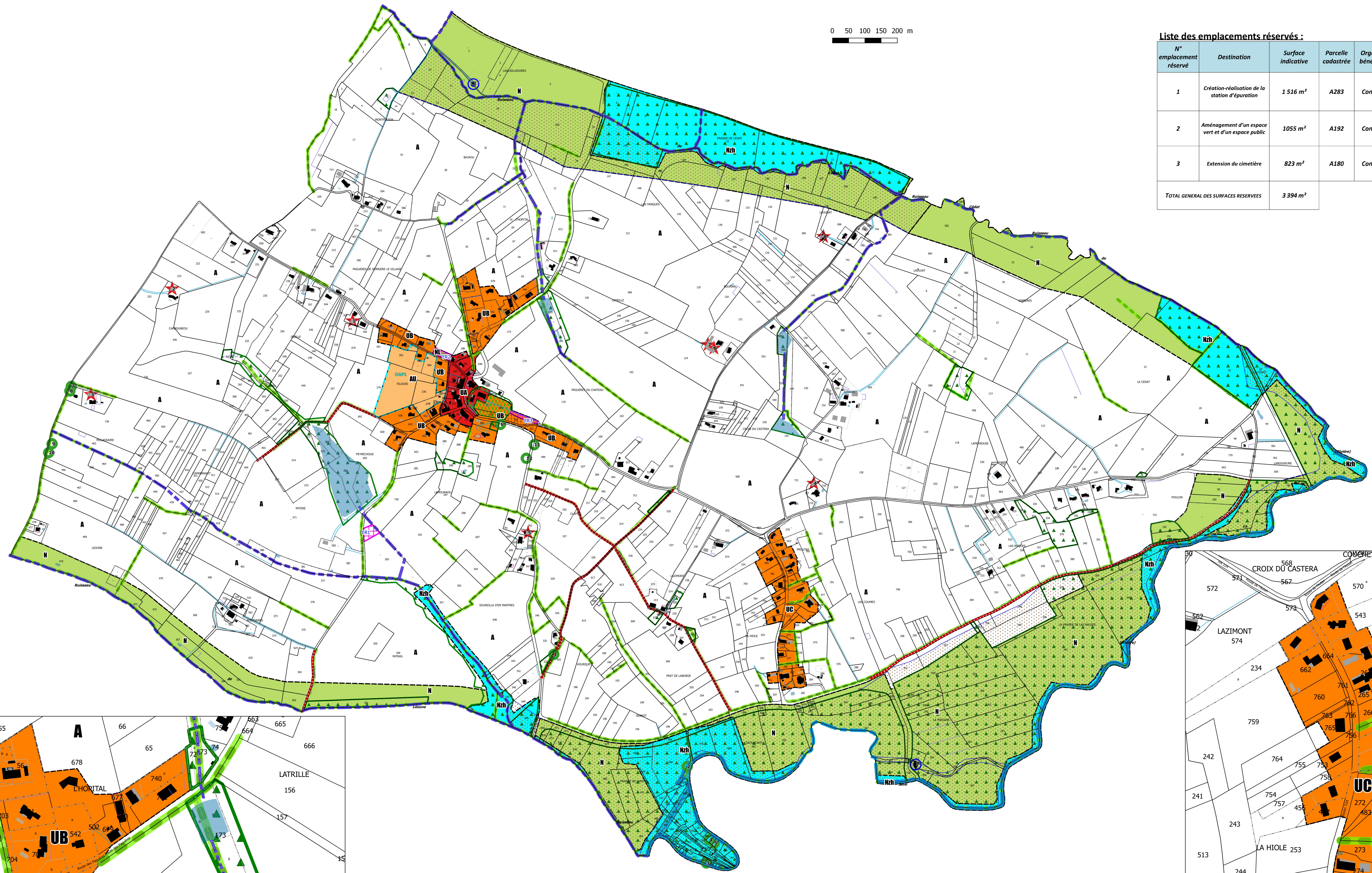


Echelle : 1:15 000 & 1:12 000

0 50 100 150 200 m

Liste des emplacements réservés :

N° emplacement réservé	Destination	Surface indicative	Parcelle cadastrée	Organisme bénéficiaire
1	Création-réalisation de la station d'épuration	1 516 m ²	A283	Commune
2	Aménagement d'un espace vert et d'un espace public	1055 m ²	A192	Commune
3	Extension du cimetière	823 m ²	A180	Commune
TOTAL GENERAL DES SURFACES RESERVEES		3 394 m ²		



- UA
- UB & UC
- AU
- A
- N
- NL
- Zone inondable
- Emplacement réservé (L151-41)
- Elément de paysage non bâti à conserver pour des motifs d'ordre historique et architectural (L151-19)
- Secteurs soumis aux Orientations d'Aménagement et de Programmation (L151-7)
- Réservoir de biodiversité à préserver ou à remettre en bon état (L151-23)
- Immeuble remarquable à protéger (L151-19)
- Bâtiment en zone A ou N susceptible de changer de destination
- Espace boisé classé
- Cheminement identifié dont la continuité ne doit pas être entravée (L151-38)
- Corridors écologiques identifiés devant être préservés ou remis en état (L151-23)
- Trame bleue : Corridors écologiques identifiés devant être préservés ou remis en état (L151-23)
- La rivière la Save est soumise à la servitude d'utilité publique A4

0 25 50 75 100 m

0 25 50 75 100 m